

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

**RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS**

**NOTE CONCEPTUELLE**

1. **Introduction**

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains, M. Michel Forst consacrera son prochain rapport thématique à la situation des femmes défenseures des droits humains. Ce rapport sera présenté lors de la 40ème session du Conseil des droits humains, en mars 2019.

1. **Contexte du mandat du Rapporteur spécial**

Le mandat des Nations Unies sur la situation des défenseur·e·s des droits humains a été créé en 2000 par la Commission des droits humains, remplacée par le Conseil des droits humains, afin de veiller au respect et à la mise en œuvre de la Déclaration de 1998 sur « le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales universellement reconnus ». Cette dernière est également connue sous le nom de « Déclaration sur les défenseurs des droits humains ».

En juin 2014, Michel Forst (France) a été nommé par le Conseil des droits humains en tant que Rapporteur spécial sur la situation des défenseur·e·s des droits humains. Il succède ainsi à Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseur.e.s des droits humains (2008-2014) et Hina Jilani en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation des défenseur·e·s des droits humains (2000-2008). En mars 2017, une résolution renouvelant le mandat pour trois années supplémentaires a été adoptée par consensus par le Conseil des droits humains, lors de sa 34ème session.

Le Rapporteur spécial mène un large éventail d'activités, conformément au mandat énoncé par la résolution 34/5 du Conseil des droits humains. Du fait de l’étendue de ce mandat, il convient de définir les stratégies et les priorités pour le mettre en œuvre. La protection des défenseur·e·s des droits humains est la principale préoccupation du Rapporteur spécial. Cette protection comprend le renforcement de leur sécurité, qui passe par la limitation des risques auxquels ils sont exposés - notamment les menaces auxquelles ils font face - mais aussi, par la mobilisation des soutiens en faveur de leur action et par la contribution au respect de leurs droits. À cette fin, le Rapporteur spécial sollicite, reçoit et examine les informations concernant la situation des défenseur·e·s afin d’établir une coopération avec les gouvernements et autres acteurs intéressés et de recommander des stratégies concrètes et efficaces pour mieux protéger les défenseur·e·s.

1. **Objectifs**

Conformément aux dispositions du Conseil des droits humains qui prie le Rapporteur spécial d’étudier de manière approfondie les tendances, les faits nouveaux et les problèmes liés à l’exercice du droit de toute personne, agissant seule ou en association avec d’autres, de promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales, le **Rapporteur spécial concentrera son prochain rapport thématique sur la situation des femmes défenseures engagées dans la défense et la protection des droits humains.**

Cette question a déjà été partiellement abordée par son prédécesseur en 2010, dans le rapport sur les Femmes défenseures des droits humains et des personnes travaillant sur les droits des femmes (A/HR/16/44). Huit années se sont écoulés depuis que le mandat a examiné la situation des femmes défenseures des droits humains et en 2013, l'Assemblée générale a adopté une résolution historique sur la protection des femmes défenseures des droits humains (voir [A/RES/68/181](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/181)), attirant l’attention de la communauté internationale sur les mesures nécessaires pour mieux répondre à leurs besoins spécifiques. Le contexte et les défis auxquels sont confrontées les femmes défenseures des droits humains doivent être réexaminés à la lumière de cette résolution et de la situation actuelle.

En outre, depuis le début de son mandat (2014), le Rapporteur spécial a accordé une attention particulière à la situation des femmes défenseures des droits humains dans ses rapports thématiques et ses rapports de visites de pays, dans le cadre de ses visites dans les pays et lors de rencontres avec des défenseurs. En particulier, le Rapporteur spécial a tenu des consultations systématiques ad hoc avec les femmes défenseures des droits humains depuis 2014, dans le cadre de processus de consultation distincts, pour garantir que les défenseures des droits humains puissent s'exprimer de manière indépendante et relever librement les défis auxquels elles sont confrontées, notamment les défis liés au genre. Le Rapporteur spécial a accordé une attention particulière à la reconnaissance de leur contribution essentielle à la lutte pour la justice, l’égalité et la paix.

Le Rapporteur spécial souhaite s’appuyer sur ces initiatives et centrer son rapport sur les expériences et les défis auxquels sont confrontées les femmes défenseures des droits humains, ainsi que sur les mesures concrètes prises par les différentes parties prenantes pour prévenir les attaques auxquelles elles font face.

Objectifs spécifiques du rapport :

* Évaluer la nature des risques, des menaces et des schémas de violations des droits humains auxquels sont confrontées les femmes défenseures des droits humains, dans la sphère privée et publique, de la part des acteurs étatiques et non-étatiques, et dans une perspective de genre. Un accent particulier sera mis sur:

- l'impact de l’intersection entre le genre et l’appartenance ethnique, la religion, la classe, l'âge, la santé, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, la migration ou de toute autre situation sur les droits et la sécurité des femmes défenseures;

- les tendances et modèles émergents observés dans différentes régions du monde, y compris les zones de conflit.

* Identifier et explorer les pratiques efficaces en matière de genre et les enseignements tirés de la protection des femmes défenseures des droits aux niveaux local, national, régional et international. Discuter des moyens concrets pour améliorer leur mise en œuvre et leur diffusion.
* Fournir une plate-forme de dialogue entre les parties prenantes pour partager les expériences et les connaissances entre les régions;
* Proposer une série de recommandations concrètes aux États, aux entités des Nations Unies, aux organisations de la société civile (OSC), ainsi qu’aux défenseur·e·s des droits humains.
1. **Méthodes de travail**

Afin d'atteindre les objectifs spécifiques du rapport, différentes activités sont prévues. En particulier:

• Un questionnaire distribué aux parties prenantes concernées, notamment les OSC, les États membres, les organisations internationales et régionales, ainsi que les institutions nationales des droits humains, qui aidera à identifier les défis actuels des femmes défenseures des droits humains ainsi que les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

• Analyse des communications concernant les femmes défenseures des droits humains envoyées par le Rapporteur spécial aux États et aux autres parties prenantes concernées.

• Des consultations avec des femmes défenseures des droits humains qui permettront de recueillir des témoignages et d’identifier les principales difficultés rencontrées par les défenseures concernant les mécanismes de protection;

• Une réunion d’experts sera organisée pour aider le Rapporteur spécial à identifier les recommandations destinées aux différentes parties prenantes impliquées dans la protection des défenseures des droits humains travaillant dans ce domaine.

Veuillez noter que les activités susmentionnées se dérouleront conformément à la règle de Chatham House (les participants sont libres d'utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'affiliation du ou des orateurs ou de tout autre participant ne peuvent être révélées). Les questions de confidentialité seront également observées. Ces activités sont préparées par le mandat du Rapporteur spécial des Nations Unies avec l'appui technique du Centre pour les droits humains appliqués de l'Université de York. À cet égard, les réponses au questionnaire peuvent être analysées par des experts externes.

1. **Résultats attendus**

Les différentes activités contribueront au travail du Rapporteur spécial et à son prochain rapport qui sera présenté au Conseil des droits humains en mars 2019. Ces activités permettront également à la communauté des défenseur·e·s des droits humains et aux experts, d'échanger leurs expériences et idées qui, à leur tour, conduiront à la fois à une meilleure coopération entre les acteurs, ainsi qu’au renforcement de la protection des femmes défenseures des droits humains.

1. **Contact**

Pour toutes questions concernant l'ensemble du processus, veuillez contacter : defenders@ohchr.org et v.sebile@protecting-defenders.org.

\* \* \* \* \*